



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 16 Avril 2014 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etait absent : M. DIEVART

Après avoir désigné Mme Aurélie BERTIN secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2014, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Par 31 voix pour** (Mr PILCH ayant quitté la salle) sous la présidence de M. MONTURY, adopte le Compte Administratif 2013 :

Le C.A 2013 pour le budget principal se résume de la façon suivante:

- dépenses de fonctionnement: 12 423 938,96
- recettes de fonctionnement: 13 172 732,17

Soit un excédent de fonctionnement de 748 793,21

- dépenses d'investissement: 6 212 881,45
- recettes d'investissement: 2 541 042,57

Soit un déficit d'investissement de 3 671 838,88

L'excédent de fonctionnement cumulé de l'année 2013 est de 2 738 852,73

L'excédent global reporté en section de fonctionnement pour l'année 2014 s'élève donc à 1 169 762,43 après correction des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2 097 669,32 et en recettes d'investissement de 1 812 450,97 avec prise en compte du solde d'exécution de la section d'investissement de l'année pour 1 283 871,95.

- Décide l'affectation définitive des résultats pour les budgets suivants:
 - Budget principal
 - Lotissement zone d'activités du chemy
 - Cinéma le Travelling

A l'unanimité,

- Vote chapitre par chapitre le Budget Primitif 2014
 - Section d'investissement:
 - Dépenses : 7 719 000 €
 - Recettes : 7 719 000 €
 - Après virement de la section de fonctionnement de 887 000 €

 - Section de fonctionnement:
 - Dépenses: 14 388 000 €
 - Recettes: 14 388 000 €
 - Avec un excédent de fonctionnement reporté de 1 169 762,43 €
- Adopte pour l'année 2014, les taux suivants :

Taxe d'habitation :	16,23 %
Taxe foncière (bâti):	27,84 %
Taxe foncière (non bâti):	97,25 %

Par 27 voix pour (M. DELECOLLE – J.M PETIT – D. MILLAN- B. MONTURY - P. LELIEVRE) ne prenant pas part au vote

- Vote les subventions allouées aux associations pour un crédit global de 107 443,49 €

A l'unanimité

- Prend acte de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés en 2013,
- Vote les indemnités de fonction prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (art. 2123-20 à 24) en faveur du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués,
- Accorde à Pas-de-Calais Habitat la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 2 189 305,00 € destiné à la construction de 23 logements collectifs rue M. Tilloy.

Par 29 voix pour (M. DELECOLLE – J.M PETIT – D. MILLAN) ne prenant pas part au vote

- Décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Club de pétanque	Déplacement en Allemagne	450 €
Club des aînés	Déplacement à Bouquehault	450 €
Body Force	Participation aux foulées	140 €
ASCAMAP	Participation aux foulées	20 €
Club de pétanque	Participation aux foulées	60 €
Badminton	Participation aux foulées	40 €
Gymnastique féminine	Participation aux foulées	60 €
Donneurs de sang	Participation aux foulées	20 €
Comité des fêtes quartier des fleurs et Rotois	Participation aux foulées	20 €
Volley vétérans	Participation aux foulées	20 €
Club d'histoire locale	Participation aux foulées	20 €
Gardes d'honneur de Lorette	Participation aux foulées	20 €

A l'unanimité,

- Décide d'admettre en non-valeur 12 titres qui n'ont pu être recouverts pour un montant global de 477,04 €
- Modifie le tableau des emplois de la commune à compter du 1^{er} mai 2014, afin d'assurer le déroulement de carrière des agents communaux en créant les postes suivants :
 - Filière administrative : création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Filière sociale : création de trois postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (deux à 28h hebdomadaires et un à temps complet)
 - Filière médico-sociale : création d'un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet
 - Filière technique : création d'un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Filière culturelle : Création d'un poste d'assistant de conservation de patrimoine et des bibliothèques à temps complet
-
- Décide de renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 21 juin 2014, le poste adulte-relais à la Maison des Services Publics et autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande d'aide au titre des adultes relais auprès de la direction départementale de la cohésion sociale,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer un bail de location avec Pas-de-Calais Habitat moyennant un loyer mensuel d'environ 200 € (toutes charges comprises) pour un local sis 14 boulevard des Tilleuls et destiné à accueillir le Relais d'Assistants Maternelles et à solliciter une subvention auprès de la CAF correspondant aux travaux de rénovation et d'équipement de la structure,
 - Renouvelle la convention avec la CAF « Développement Séjours Enfants » pour la période 2014-2017 qui favorise les inscriptions en centres de vacances par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux familles, adopte les séjours proposés pour l'été 2014 et le montant des participations familiales correspondantes,
 - Approuve la mise en place d'un chantier-école « bâtiment » ayant pour objectif la réfection de murs, la rénovation de l'ancienne morgue (hors toiture) et la construction de l'ossuaire (hors toiture) au cimetière notamment, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association pour un Développement Durable et Solidaire (ADDs), maître d'œuvre de cette action,
 - Valide dans le cadre du dispositif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale programmation 2014, l'action de fonctionnement « médiation sociale au Rotois » représentant un engagement financier pour la commune de 5058 € TTC,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite d'un appartement de type IV situé à l'étage du 1 rue des Déportés à vocation d'hébergement d'urgence, au bénéfice du C.C.A.S,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires avec la CAHC. Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 mars 2014 a décidé la mise en œuvre de cette disposition législative pour couvrir le coût d'entretien et de renouvellement annuels liés à la gestion du patrimoine (voirie, signalisation, eau potable, assainissement, éclairage public et espaces verts) sur les zones d'activités économiques communautaires. Il a fixé à 60% la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties destinée à être reversée au profit de la CAHC.
Pour la commune, seule la zone d'activités des Chauffours est concernée au titre de l'intérêt communautaire.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la réalisation de la prestation de mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires. Cet avenant notifie la dotation attribuée à la commune, à savoir 0,29 € par électeur inscrit soit un total de 2295,06 €.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de constitution de groupement de commande avec le C.C.A.S et à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat d'une parcelle cadastrée AN n°794 d'une superficie de 75 m² sise 2 impasse de la fabrique au prix de 94,34 €/m² selon estimation du service local du Domaine en date du 10 décembre 2013 soit 7075 €. Cette parcelle permettra de créer l'élargissement de cette voie et la réalisation d'un trottoir au droit de l'immeuble.

- Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre des travaux de réfection de la voirie communale située zone du Chemy 1 à solliciter de la CAHC, le fonds de concours réservé aux communes membres et à signer la convention précisant les modalités de versement de ce fonds de concours

Le montant total des travaux (chaussée et trottoirs) selon devis estimatif est de 47 555,72 € H.T dont une part subventionnable de 24 962,08 € (chaussée) par conséquent la participation à ce fonds de concours au profit de la ville est sollicité à hauteur de 12 481,04 € soit 50% du montant des travaux subventionnables.

- Emet un avis favorable au projet de cession par la S.A d'HLM SOGINORPA de deux logements locatifs sociaux situés respectivement 24 rue de la gare et 40 rue Jacquart,
- Décide d'attribuer le marché de rénovation de l'église comme suit:

Lot 1 maçonnerie : entreprise H. CHEVALIER NORD pour un montant de 115 750,34 € HT

Lot 2 vitraux : entreprise Vitraux d'Art SALMON pour un montant de 25 460,48 € HT

Lot 3 ferronnerie peinture : entreprise Vitraux d'Art SALMON pour un montant de 13 721,06 € HT

Lot 4 couverture : entreprise GENTY pour un montant de 7 965,60 € HT

Lot 5 menuiserie : entreprise CREATION BOIS CONCEPT pour un montant de 7554,82 € HT.

Autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises attributaires ainsi que tous documents y afférant.

- Désigne Monsieur C. PILCH pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association EURALENS.

Le Maire,



Christophe Pilch

C.PILCH